



N° 2 3/37

Arrêté d'utilisation du domaine public communal

Le Maire de la commune de La Haye Malherbe (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

Vu la demande en date du 30 mai 2023 par laquelle Madame LEFEBVRE DE GOUY Marie-Agnès, Gérante du commerce « Le Petit Panier » à la Haye Malherbe sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal à l'occasion de l'action « Achetons Local » le samedi 3 juin 2023 de 9h00 à 13h00

ARRETE

Article 1 : Le commerce « Le Petit Panier » est autorisé à occuper le trottoir situé 19 Place de la Marie 27400 La Haye Malherbe, en vue de l'action « Achetons Local ».

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour la journée du samedi 3 juin 2023 de 9 heures à 13 heures.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 4 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure
- Madame LEFEBVRE DE GOUY Marie-Agnès
- Affiché à La Mairie de La Haye Malherbe

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à La Haye Malherbe, le 30 mai 2023

Le Maire
Serge MARAIS



☎ 02.32.50.61.30 ☎☎☎ ☎ 02.32.40.48.60.

mairie.lhm@free.fr



Prenons soin de notre planète, privilégions la messagerie électronique !